

Procès-verbal

132^e séance du conseil d'administration
Séance ordinaire qui s'est tenue le lundi 18 mars 2024 à 18h30
au siège social, sous la présidence de Mme Suzanne Lepage

Présents : Mme Judy Bambach Mme Julie Boudreau Mme Mélissa Djadi M. Philippe Ethier Mme Chantal Lalonde Mme Caroline Lamoureux Mme Suzanne Lepage, présidente par intérim M. Ronald Nicol Mme Louise Paré Dr Harry Max Prochette Mme Sylvie Tessier Dre Roselyne Villiard	Absents : M. Sylvain Chasle Mme Geneviève Gagné M. Paul-Émile Ottawa
	Invités : Mme Annie Plante, DGA
	Secrétaire- rédactrice : Suzanne Pouliot, conseillère cadre à la DG

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

La présidente constate le quorum et ouvre la réunion. Il est 18h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2024/03-036

PROPOSÉ PAR : Mme Judy Bambach
APPUYÉ PAR : Mme Mélissa Djadi

« D'adopter l'ordre du jour comme il a été présenté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 5 février 2024

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2024/03-037

PROPOSÉ PAR : Mme Sylvie Tessier
APPUYÉ PAR : Mme Chantal Lalonde

« D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 février 2024 (séance à huis clos et séance publique) comme ils ont été présentés. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.1 Séance extraordinaire du 28 février 2024

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2024/03-038

PROPOSÉ PAR : Mme Julie Boudreau
APPUYÉ PAR : Mme Judy Bambach

« D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 février 2024 comme il a été présenté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

- Aucun suivi.

6. QUESTIONS DU PUBLIC

- Aucune question du public.

7. INFORMATION

- Félicitations à monsieur Sylvain Dessureault pour sa nomination à titre de président du comité des usagers du Nord de Lanaudière en date du 1^{er} février 2024. Monsieur Dessureault succède à Mme Noëlla Goyet. Nous tenons également à souligner la contribution de Madame Goyet à titre de présidente au cours des dernières années, de même que son implication et son dévouement envers les usagers de la région.
- Les maisons des aînés de L'Assomption et de Mascouche ont été officiellement inaugurées :
 - o Maison des aînés de Mascouche : lundi 12 février 2024, en compagnie de la ministre Sonia Bélanger et du député de Masson, Mathieu Lemay, ainsi que des représentants de la communauté, les résidents et familles.
 - o Maison des aînés de l'Assomption : vendredi 16 février 2024, en compagnie de monsieur François Legault et de la ministre Sonia Bélanger.
- Le CISSS de Lanaudière a obtenu son statut Agréé à la suite du cycle d'évaluation par Agrément Canada qui s'est déroulé de 2019 à 2023. Le CISSS sera visité du 14 au 19 avril 2024 pour le cycle d'agrément 2023-2027.
- Suivant les trois candidatures soumises en décembre dernier dans le cadre des Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux 2024, celle de la Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique (DQEPE) a été sélectionnée parmi les finalistes pour le projet « Implication des usagers à l'analyse des événements ».

RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

8. COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE : RÉSUMÉ DE LA RENCONTRE

Mme Judy Bambach, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, dépose et commente un résumé de la rencontre du 12 février 2024 et fait état des principaux dossiers abordés lors de celle-ci.

9. COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ - RÉSUMÉ DE LA RENCONTRE

Mme Louise Paré, présidente du comité de vigilance et de la qualité, dépose et commente un résumé de la rencontre du 4 mars 2024 et fait état des principaux dossiers abordés lors de celle-ci.

10. COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES – RÉSUMÉ DE LA RENCONTRE

Mme Suzanne Lepage, présidente du comité de ressources humaines, dépose et commente un résumé de la rencontre du 11 mars 2024 et fait état des principaux dossiers abordés lors de celle-ci.

AFFAIRES MÉDICALES ET PROFESSIONNELLES

11. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF DU CMDP

11.1 Démissions et Congés

Dre Roselyne Villiard, en l'absence de Dr Ouellet, présente les recommandations du comité exécutif du CMDP en date du 12 mars 2024.

Démissions :

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2024/03-039

PROPOSÉ PAR : Mme Mélissa Djadi

APPUYÉ PAR : Mme Sylvie Tessier

1. *D'accepter la démission de monsieur Olivier Beauparlant-Lamarre (041769), pharmacien – une démission du CISSS de Lanaudière effective en date du 4 juin 2022.*
2. *D'accepter la démission de madame Mireille Bédard (209249), pharmacienne – une démission du CISSS de Lanaudière effective en date du 3 octobre 2023.*
3. *D'accepter la démission de docteur André Dubé (93365), anesthésiologiste – une retraite du CISSS de Lanaudière effective en date du 29 janvier 2024.*

4. *D'accepter la démission de madame Mary Ghattas (213916), pharmacienne – une démission du CISSS de Lanaudière effective en date du 3 octobre 2023.*
5. *D'accepter la démission de madame Vanessa Lacasse-Guay (210585), pharmacienne – une démission du CISSS de Lanaudière effective en date du 31 août 2017.*
6. *D'accepter la démission de docteure Sophie Leblanc (14515), radiologiste – une démission du CISSS de Lanaudière effective en date du 31 mai 2024.*
7. *D'accepter la démission de docteure Isabelle Lemire (88016), psychiatre – une démission du CISSS de Lanaudière effective en date du 1^{er} mars 2024.*
8. *D'accepter la démission de madame Line Méthot (82206), pharmacienne – une retraite du CISSS de Lanaudière effective en date du 25 février 2021.*
9. *D'accepter la démission de docteur Peter Mah (97472), omnipraticien – une démission du CISSS de Lanaudière effective en date du 17 mai 2024.*
10. *D'accepter la démission de docteur Carlos-Enrique Melendez Pena (03615), oncologue – une démission du CISSS de Lanaudière effective en date du 2 décembre 2023.*
11. *D'accepter la démission de monsieur Tudor Muset (40052), pharmacien – Une démission du CISSS de Lanaudière effective en date du 3 octobre 2023.*
12. *D'accepter la démission de madame Rajae Omrane (204371), pharmacienne – une démission du CISSS de Lanaudière effective en date du 3 octobre 2023.*
13. *D'accepter la démission de docteur Franck Sajous (98352), urologue – une retraite du CISSS de Lanaudière effective en date du 30 juin 2023.*
14. *D'accepter la démission de docteure Stéphanie Sanche (10211), omnipraticienne – une démission du CISSS de Lanaudière effective en date du 16 août 2023.*
15. *D'accepter la démission de monsieur Alain Sylvestre (90185), pharmacien – une retraite du CISSS de Lanaudière effective en date du 31 novembre 2023.*
16. *D'accepter la démission de madame Pan Pan Wang (214723), pharmacienne – une démission du CISSS de Lanaudière effective en date du 3 octobre 2023.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Congés :

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2024/03-040

PROPOSÉ PAR : Mme Mélissa Djadi
APPUYÉ PAR : Mme Sylvie Tessier

1. D'accepter le congé de maternité de docteure Asma Amarouche (02657), omnipraticienne – effectif à compter du 28 janvier 2024 jusqu'au 5 janvier 2025.
2. D'accepter le congé de service de docteur Philippe Bazinet (23112), dentiste – effectif à compter du 30 juin 2024 jusqu'au 18 août 2024, puis du 29 septembre 2024 jusqu'au 12 janvier 2025.
3. D'accepter le congé de maternité de docteure Jasmine Beausoleil (00866), psychiatre – effectif à compter du 28 avril 2024 jusqu'au 27 avril 2025.
4. D'accepter le congé de maternité de docteure Caroline Lamarche (14707), omnipraticienne – effectif à compter du 25 mars 2024 jusqu'au 24 février 2025.
5. D'accepter le congé de maternité de docteure Annick Marinelli (20592), omnipraticienne – effectif à compter du 7 février 2024 jusqu'au 1^{er} septembre 2024.
6. D'accepter le congé de maternité de docteure Marianne Massé (18199), chirurgienne – effectif à compter du 29 avril 2024 jusqu'au 1^{er} avril 2025.
7. D'accepter le congé de maternité de docteure Eve Melançon (00840), pneumologue – effectif à compter du 22 avril 2024 jusqu'au 20 avril 2025.
8. D'accepter le congé de maternité de docteure Amélie Monette (18846), omnipraticienne – effectif à compter du 29 janvier 2024 jusqu'au 24 novembre 2024.
9. D'accepter le congé de maternité de docteure Lianne Piercy (13612), omnipraticienne – effectif à compter du 1^{er} avril 2024 jusqu'au 5 janvier 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.2 Octroi de statuts et privilèges

Modification de privilèges :

Sur proposition de docteur Harry Max Prochette, dûment appuyée par madame Louise Paré, les statuts et privilèges sont octroyés comme suit :

Résolution n° CA CISSSLAN-2024/03-041				
Nom, prénom	Permis	Spécialité	Catégorie	Privilèges
1) FRAPPIER-CHALIFOUX, Hamie	06162	Omnipraticien	Modification de privilèges	AJOUTER les privilèges en aide médicale à mourir au sein du CISSS de Lanaudière à partir du 18 mars 2024.

Résolution n° CA CISSLAN-2024/03-041				
Nom, prénom	Permis	Spécialité	Catégorie	Privilèges
2) DASTANI, Zari	18408	Anatomo-pathologiste	Changement de statut	CHANGEMENT DE STATUT de membre Actif à membre Associé à partir du 18 mars 2024.
3) SAMMAN, Karol	01695	Pédiatre	Changement de statut	CHANGEMENT DE STATUT de membre Actif à membre Associé à partir du 18 mars 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Nominations :

Sur proposition de docteur Harry Max Prochette, dûment appuyée par madame Louise Paré, les statuts et privilèges sont octroyés comme suit :

Résolution n° CA CISSLAN-2024/03-042				
Nom, prénom	Permis	Spécialité	Catégorie	Privilèges
1) DULUDE, Camille	05755	Omnipraticienne	Nomination Date d'arrivée : 17 janvier 2024	Une NOMINATION avec un statut de membre actif avec des privilèges en Obstétrique au sein du service Obstétrique du département Obstétrique-gynécologie pour l'installation Centre hospitalier de Lanaudière du CISSS de Lanaudière, jusqu'au 31 décembre 2025.
2) MUNOZ-BERTRAND, Maria	99411	Omnipraticienne	Nomination Date d'arrivée : En poste	Une NOMINATION avec un statut de membre Actif avec des privilèges en Santé publique au sein du département Santé publique pour l'installation Centre hospitalier de Lanaudière du CISSS de Lanaudière, jusqu'au 31 décembre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.3 Informations du président du CMDP

Le comité exécutif, lors de sa réunion régulière du 20 février 2024, a procédé à la nomination de :

- Docteure Pacita Rodriguez à titre de chef de service en gériatrie Sud, au sein du département de médecine générale.
- Docteure Jasmine Thanh, à titre de chef de service en hospitalisation Nord, au sein du département de médecine générale.

- Docteur Étienne Villeneuve, chef de service au GMF-U Nord, au sein du département de médecine générale.
- Docteure Sophie Lassonde, chef de service de la clinique externe des Moulins (Sud), au sein du département de psychiatrie.

Le comité exécutif, lors de sa réunion régulière du 12 mars 2024, a procédé à la nomination de docteur Marc-Olivier Déziel-Malouin à titre de chef de service à l'hospitalisation Nord, au sein du département de médecine générale du CISSS de Lanaudière. Il prendra la relève de docteure Thanh à compter du 1^{er} avril 2024. Il sera assisté dans ses tâches par docteure Sophie Perreault-Harvey.

AFFAIRES CLINIQUES ET ADMINISTRATIVES

12. BILAN TRIMESTRIEL DU DPJ-DP : PRÉSENTATION

Monsieur Eric Salois, DPJ-DP par intérim, présente et commente le bilan de la DPJ en date du 25 février 2024.

Il fait état notamment du nombre d'évaluations réalisées, du nombre d'enfants suivis à l'application des mesures, de même que les listes d'attente. Il présente également un portrait des services réalisés dans le cadre de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA), les services d'adoption, antécédents et retrouvailles de même que le nombre d'expertises pour la Cour supérieure, de même que les enjeux de la direction.

13. ENTENTE DE GESTION ET D'IMPUTABILITÉ 2023-2024 – PÉRIODE 10 : PRÉSENTATION

Madame Julie Coulombe présente et commente les résultats de l'entente de gestion et d'imputabilité pour la période 10 se terminant le 30 décembre 2023.

Les directeurs suivants sont invités à présenter les enjeux les concernant et à répondre aux questions des membres :

- Nadia Perreault, directrice des soins infirmiers et directrice par intérim des services de santé physique de proximité - HPLG;
- Louis Deschamps, directeur des services de santé physique de proximité – CHDL;
- Isabelle Durocher, directrice du programme de soutien à domicile, services gériatriques et posthospitaliers;
- Nancy Pellerin, directrice des programmes santé mentale et dépendance;
- Clément Comtois, directeur des ressources humaines et des affaires juridiques.

Le prochain état de situation de l'entente de gestion et d'imputabilité sera présenté à la séance du conseil d'administration du mois de juin.

14. SEMAINE DE LA MISSION ACADÉMIQUE ET DE LA RECHERCHE 2024 : PRÉSENTATION ET PROGRAMMATION

La deuxième édition de la Semaine de la mission académique et de la recherche (SMAR) se déroulera du 3 au 7 juin 2024.

Cet événement a pour but de promouvoir la mission universitaire au sein du CISSS, de souligner l'apport des nombreux superviseurs de stage de l'organisation et de permettre le transfert des connaissances sur des sujets diversifiés.

Cet événement contribue également à poursuivre le développement d'une culture d'enseignement, de recherche et d'innovation au CISSS de Lanaudière en soulignant l'importance de la formation de la relève et en accordant une place de choix à la vie scientifique. Il s'agit d'une occasion de faire rayonner la vie académique, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organisation.

Madame Catherine Simard, conseillère-cadre à la direction de l'enseignement universitaire et de la recherche, présente la programmation de l'événement.

Les membres du conseil d'administration sont d'ailleurs invités à s'inscrire aux activités. Les informations seront transmises par courriel.

15. POLITIQUES DÉPOSÉES POUR ADOPTION

15.1 Politique de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité

La Loi visant à lutter contre la maltraitance ayant été sanctionnée en avril 2022, la politique interne devait être mise à jour. Madame Rachel Tremblay, adjointe à la directrice à la direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, est présente afin de répondre aux questions des membres relatives audit projet de politique qui a d'ailleurs fait l'objet d'une analyse par le comité de gouvernance et d'éthique.

CONSIDÉRANT la Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité adoptée le 30 mai 2017;

CONSIDÉRANT la loi de lutte contre la maltraitance bonifiée le 6 avril 2022 afin de protéger davantage les personnes âgées ainsi que les autres personnes majeures en situation de vulnérabilité, peu importe si elles se trouvent au sein du réseau de la santé et des services sociaux ou non;

CONSIDÉRANT la nécessité de réviser la politique de lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité adoptée en 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du MSSS sur la conformité du contenu de la mise à jour de notre politique de lutte contre la maltraitance;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2024/03-043

PROPOSÉ PAR : Mme Louise Paré
APPUYÉ PAR : Mme Julie Boudreau

« D'adopter la politique de lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité; »

D'abroger la politique de lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité adoptée le 17 décembre 2018. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Madame Chantal Garneau, directrice des ressources financières, madame Julie Trudel, directrice adjointe et monsieur Francis Arbour, coordonnateur des ressources financières, sont présents afin de présenter les trois prochaines politiques et répondre aux questions des membres. Celles-ci ont fait l'objet d'analyse par le comité de gouvernance et d'éthique et ont également été présentées aux membres du comité de vérification.

15.2 Politique de gestion budgétaire

CONSIDÉRANT que le CISSS de Lanaudière répond aux exigences légales, réglementaires et normatives dévolues aux établissements du RSSS selon les cadres légaux en vigueur, soit :

- La Loi sur les services de santé et les services sociaux, notamment l'article 284 qui prévoit que les prévisions budgétaires des dépenses et des revenus doivent être en équilibre;
- La Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux, notamment l'article 3 qui prévoit qu'un établissement public doit maintenir l'équilibre entre ses revenus et ses dépenses;
- Le Manuel d'évaluation Qmentum Québec - Gouvernance, leadership, santé publique et normes transversales d'Agrément Canada, dont :
 - o le chapitre sur la gouvernance qui indique que le conseil d'administration doit disposer d'un mécanisme efficace de planification et de contrôle des finances, lequel favorise la réalisation des buts et des objectifs stratégiques;
 - o le chapitre sur le leadership qui indique que le personnel d'encadrement doit attribuer et contrôler les ressources financières de l'organisme pour en maximiser l'efficacité et répondre aux besoins de la communauté en matière de services.;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2024/03-044

PROPOSÉ PAR : Monsieur Ronald Nicol

APPUYÉ PAR : Mme Judy Bambach

« D'adopter la politique sur la gestion budgétaire. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15.3 Politique de capitalisation des immobilisations

CONSIDÉRANT la révision de la Politique de capitalisation des immobilisations adoptée le 23 janvier 2018 par le président-directeur général du CISSS de Lanaudière;

CONSIDÉRANT que la capitalisation des immobilisations doit respecter les modalités prescrites dans les lois, les règlements et les directives émises par le gouvernement, dont le MGF du MSSS et les normes comptables du secteur public (NCSP) pour les entités du périmètre comptable du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2024/03-045

PROPOSÉ PAR : Dre Roselyne Villiard

APPUYÉ PAR : Mme Sylvie Tessier

« *D'adopter la politique sur la capitalisation des immobilisations;*

D'abroger la politique de capitalisation des immobilisations adoptée le 23 janvier 2018. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15.4 Politique de radiation des créances

CONSIDÉRANT la nécessité de réviser la Politique sur la radiation des comptes à recevoir;

CONSIDÉRANT le point 2.11.2.2.4 Radiation de créances du Chapitre 01 – Principes directeurs du Manuel de gestion financière (MGF) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) qui dicte aux établissements de mettre en place une politique, dûment approuvée par son conseil d'administration, assurant un contrôle interne efficient et établissant ainsi le processus et les étapes de recouvrement des débiteurs en souffrance;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2024/03-046

PROPOSÉ PAR : Mme Chantal Lalonde

APPUYÉ PAR : M. Ronald Nicol

« *D'adopter la politique sur la radiation de créances;*

D'abroger la politique sur la radiation des comptes à recevoir adoptée le 30 avril 2018. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES FINANCIÈRES

16. COMITÉ DE VÉRIFICATION

16.1 *Résumé de la rencontre du 19 février 2024*

Suivant la démission de madame Esther Fournier à titre de membre du conseil d'administration, monsieur Ronald Nicol et madame Sylvie Tessier ont été nommés respectivement président et vice-présidente du comité de vérification.

Monsieur Ronald Nicol dépose un résumé de la rencontre du 19 février 2024 et fait état des principaux dossiers abordés lors de la rencontre. Ce dernier en profite pour souligner la contribution de madame Esther Fournier depuis les dernières années et la remercie pour tout le travail effectué au comité.

16.2 *Grille de tarification des aires de stationnement*

Comme le prévoit la circulaire ministérielle 2020-019, la grille de tarification des aires de stationnement doit être autorisée annuellement par le conseil d'administration. Monsieur Maxime Demeule présente celle-ci aux membres du conseil.

La mise à jour 2024 de la grille de tarification au CISSS de Lanaudière prévoit que les montants figurant dans la grille de tarification seront indexés annuellement, selon le moindre de l'indice des prix à la consommation (IPC) ou de 3 %.

CONSIDÉRANT la politique concernant l'exploitation des parcs de stationnement adoptée le 1er avril 2017;

CONSIDÉRANT la directive ministérielle 2020-019 relative aux activités de stationnement des établissements publics;

CONSIDÉRANT que la grille de tarification doit être autorisée par le conseil d'administration en date du 31 mars de chaque année;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2024/03-047

PROPOSÉ PAR : Mme Sylvie Tessier

APPUYÉ PAR : Mme Mélissa Djadi

« D'autoriser la mise en application de la grille de tarification des aires de stationnement au CISSS de Lanaudière comme stipulé dans la directive 2020-019 et son annexe « grille de tarification ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16.3 *Rapport trimestriel AS-617 de la période 9 2023-2024*

Madame Chantal Garneau présente et commente le rapport trimestriel AS-617 de la période 9 se terminant le 2 décembre 2023.

CONSIDÉRANT l'obligation de transmettre le rapport trimestriel AS-617 de la période 9 2023-2024 au plus tard le 12 janvier 2024;

CONSIDÉRANT l'obligation de faire adopter le rapport trimestriel AS-617 de la période 9 2023-2024 par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le MSSS permet l'adoption du rapport trimestriel AS-617 à la date ultérieure la plus proche de celle de sa transmission;

CONSIDÉRANT les obligations découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001) devant être respectées par l'établissement;

CONSIDÉRANT que, selon le Manuel de gestion financière publié par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;

CONSIDÉRANT que, pour l'exercice financier 2023-2024, l'établissement présente un rapport se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations par un déficit au montant de 12 380 710 \$ (un déficit de 12 403 365 \$ aux activités d'exploitation et un surplus de 22 655 \$ aux activités immobilières) qui s'explique par l'impact des taux liés à l'utilisation de la main-d'œuvre indépendante, et ce, en lien avec la pénurie de personnel, les coûts additionnels pour le soutien à domicile (SAD) et la dépense d'intérêts à payer sur la marge d'emprunt;

CONSIDÉRANT que le 19 février 2024, le comité de vérification a procédé à l'analyse des résultats financiers et du rapport des heures travaillées de la période 9 2023-2024 et en recommande l'adoption au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a pris connaissance le 18 mars 2024 des travaux du comité de vérification;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2024/03-048

PROPOSÉ PAR : M. Ronald Nicol
APPUYÉ PAR : Dr Harry Max Prochette

« D'adopter le rapport trimestriel de la période 9 2023-2024 du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations par un déficit au montant de 12 380 710 \$ (un déficit de 12 403 365 \$ aux activités d'exploitation et un surplus de 22 655 \$ aux activités immobilières);

D'autoriser la présidente du conseil d'administration par intérim et le président-directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes adoptées par le conseil d'administration. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

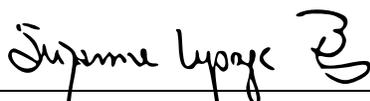
La prochaine séance ordinaire aura lieu le lundi 29 avril 2024.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU de lever la séance ordinaire à 20h15.

Résolution CA CISSSLAN-2024/03-049

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Suzanne Lepage
Présidente du conseil d'administration
par intérim



Philippe Ethier
Président-directeur général et secrétaire